

Présidence : Pologne

1389^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 15 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 15

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czapliński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, au nom du Conseil permanent, a présenté ses condoléances au Royaume-Uni et au Canada à l'occasion du décès de S. M. la Reine Elizabeth II, survenu le 8 septembre 2022. Le Conseil a ensuite observé une minute de silence. Le Royaume-Uni et le Canada ont fait des déclarations après la minute de silence.

Le Président, au nom du Conseil permanent, a également présenté ses condoléances aux Pays-Bas à l'occasion du décès de l'ancien Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Jeroen Boender. Le Conseil a ensuite observé une minute de silence. Les Pays-Bas et la Fédération de Russie ont fait des déclarations après la minute de silence.

Le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Hemra Amannazarov, et à la nouvelle Représentante permanente de Chypre auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Maria Michail.

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/889/22)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION COMMISE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Président, Ukraine (PC.DEL/1275/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1268/22), République tchèque Union européenne (l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1293/22), Canada, Türkiye (PC.DEL/1289/22 OSCE+), Géorgie, Norvège (PC.DEL/1267/22), Suisse (PC.DEL/1284/22 OSCE+), Royaume-Uni.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes que l'Ukraine persiste à commettre contre la population civile avec le soutien d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/1270/22)
- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (PC.DEL/1295/22)
- c) *Violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises par certains États participants de l'OSCE, notamment de la liberté de circulation* : Fédération de Russie (PC.DEL/1280/22), Biélorussie (PC.DEL/1288/22 OSCE+), République tchèque Union européenne, Ukraine, Estonie (également au nom de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne) (PC.DEL/1271/22 OSCE+), Allemagne
- d) *Résultats des opérations spéciales « Jusan » et « Rusafa » menées par le Kazakhstan* : Kazakhstan, Ouzbékistan
- e) *Persécution politique des médias russes dans l'Union européenne* : Fédération de Russie (PC.DEL/1281/22), République tchèque-Union européenne, France (PC.DEL/1277/22 OSCE+)
- f) *Menaces persistantes que représentent les mines posées par l'Arménie dans les territoires libérés de l'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1274/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1290/22 OSCE+)
- g) *Violations par la Lettonie de ses engagements envers l'OSCE concernant la protection des monuments historiques et des lieux de mémoire* : Fédération de Russie (PC.DEL/1279/22), Lettonie (PC.DEL/1286/22 OSCE+)
- h) *Condamnation de prisonniers politiques en Biélorussie* : République tchèque Union européenne (l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du

Nord et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1294/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1276/22), Royaume-Uni (également au nom du Canada) (PC.DEL/1273/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1285/22 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/1287/22 OSCE+).

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Déclaration commune publiée le 13 septembre 2022 par le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et la Secrétaire générale de l'OSCE, appelant à un cessez-le-feu immédiat à la suite des informations faisant état d'affrontements armés le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan* : Président
- b) *Déclaration du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, concernant l'évolution de la situation à la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan, publiée le 14 septembre 2022* : Président
- c) *Séance de clôture du 30^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, y compris la déclaration liminaire du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, faite le 8 septembre 2022* : Président
- d) *Conférence de Varsovie sur la dimension humaine, prévue du 26 septembre au 7 octobre 2022* : Président
- e) *Visite en Géorgie du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans et de la Représentante personnelle du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions, effectuée du 10 au 13 septembre 2022* : Président
- f) *Nomination d'un nouveau Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie* :
Président
- g) *Manifestation sportive caritative de l'OSCE, prévue à Vienne le 24 septembre 2022* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Réunion de clôture du 30^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, tenue à Prague les 8 et 9 septembre 2022* : Secrétaire générale
- b) *Déclaration commune publiée le 13 septembre 2022 par le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et la Secrétaire générale de l'OSCE appelant à un cessez-le-feu immédiat à la suite d'informations faisant état d'affrontements*

armés le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan :
Secrétaire générale

- c) *Maintien en détention de trois membres nationaux de l'ancienne Mission spéciale d'observation dans des zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien :* Secrétaire générale
- d) *Journée mondiale de prévention du suicide, célébrée le 10 septembre 2022 :* Secrétaire générale

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Visite de pays effectuée récemment en Norvège par le Représentant spécial et Coordonnateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains :* Norvège (PC.DEL/1283/22)
- b) *Conférence de haut niveau du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, à l'occasion de la dixième année des Lignes directrices de Ljubljana sur l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité, tenue le 6 septembre 2022 à Brdo (Slovénie) :* Slovénie (PC.DEL/1291/22 OSCE+)
- c) *Invitation à observer les élections présidentielles et les élections locales en Slovénie, prévues respectivement le 23 octobre 2022 et le 20 novembre 2022 :* Slovénie (PC.DEL/1292/22 OSCE+)
- d) *Discours sur l'état de la nation prononcé par le Président du Kazakhstan, S. E. M. Kassym-Jomart Tokayev, le 1^{er} septembre 2022 :* Kazakhstan (PC.DEL/1297/22 OSCE+)
- e) *Rapport final de la mission d'évaluation électorale du BIDDH sur l'élection présidentielle de 2022 en France :* France (PC.DEL/1278/22/Rev.1 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1282/22)
- f) *Conclusions de la Conférence ministérielle sur le transport dans les pays en développement sans littoral, tenue à Turkmenbashi (Turkménistan) les 15 et 16 août 2022 :* Turkménistan

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 septembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence